



Ordonnance de télécom CRTC 2012-249-1

Version PDF

Autre référence : Ordonnance de télécom 2012-249

Ottawa, le 18 mai 2012

Norouestel Inc. – Retrait du service mobile manuel

Numéros de dossiers : Avis de modification tarifaire 878 et 878A

Correction

1. Le Conseil apporte des corrections aux paragraphes 2, 13 et 14 de l'ordonnance *Norouestel Inc. – Retrait du service mobile manuel*, Ordonnance de télécom CRTC 2012-249, 26 avril 2012, afin de supprimer les références à la conservation/dénormalisation de certains équipements et éléments d'entretien. Les corrections sont indiquées ci-dessous en caractères gras et italiques :

2. Norouestel a également proposé (*texte supprimé*) d'apporter plusieurs changements d'ordre administratif aux tarifs liés à ce service.

[le paragraphe 13 est supprimé; le paragraphe 14 devient le paragraphe 13]

13. À la lumière de ce qui précède, le Conseil (a) **approuve** la demande de Norouestel de retirer le service des 23 sites proposés, *et* (b) **approuve** les changements d'ordre administratif proposés [*texte supprimé*].

Secrétaire général